L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 22 DECEMBRE.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

SAINT-LAURENT, capt Lemarié, 10 décembre.
PEREIRE, capt Duuré, Samedi, 24 déc.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 7 janv.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier. POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

REMARQUE SPECIALE—Dorénavant les vapeurs de cette ligne toucheront à Southampton, Angleterre, pour débarquer les voyageurs et les espèces.

L. GRAND & Cie, agent, rue Carondelet, 14.
4 nov—12m

BREME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans:
Premières cabines ... $120 en or.
Entrepont ... 40 "
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—
Premières cabines ... $150 en or.
Entrepont ... 45 "

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent, No 42, rue Union.
2 sept—tf

Pour New-York
Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
CRESCENT CITY,.... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN,.... Capt.——
GEN'L MEADE,.... Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES,.... Capt. Geo. H. Smith.
MISSISSIPPI,.... Capt. W. P. Henry.
WESTERN METROPOLIS,.... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt.——

Partant de New York, tous les samedis.

Le steamer
MISSISSIPPI,
W. P. Henry, commandant
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson le SAMEDI, 24 décembre, à 8 heures du matin.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres ... $50 00.
Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont (through tickets) pour Liverpool et le continent sont délivrés à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 195.

Pour New-York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST-LOUIS.

Le steamer
ST-LOUIS,
Whitehead commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 24 décembre, à 5 heures P. M.,
Passage ... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
T. L. Leathers, capitaine, [illegible] AYLES, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le Natchez se reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, coin Commune et Delta.
17 sept—6m

Pour Fort Adams.
Bi-Hebdomadaire.
Pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et Donaldsonville.
Le bateau à la malle
WADE HAMPTON,
J. C. Libano, capitaine, Leo Bayly, commis, Partira de la Nlle-Orléans tous les VENDREDIS et LUNDIS soir, à 5 heures.
Pour fret ou passage s'adresser à
SINNOTT & ADAMS, 11 rue Commerce.

Départ VENDREDI, 23 Déc, à 5 heures P. M.
Le bateau à vapeur PEERLESS, capitaine H. H. Broad, commis, A. P. Trousdale, prendra du fret pour la Rivière Atchafalaya, Bayou [illegible], Centreville, Franklin, [illegible] Cypre-Mort, Jeanneret [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible] No 35 de la rue Carondelet, J. F. CARLIN, au No 14 de la rue Tchoupitoulas. P. S. Ce bateau prendra du fret pour Church[illegible], Simsport, et tous les débarcadères de la Vieille Rivière et de l'Atchafalaya.

POUR COUSHATTA ET GRAND ECORE.
Départ tous les MARDIS, à 5 heures du soir
Pour Coushatta, Grand Ecore et tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BELLE OF ALTON,
Capitaine J. P. M. Kinney. Jas. Kerr Jr. commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LOUIS A. M'PEAKE, 70 Gravier, GEO. D. HITE, Agent, 11 Tchoupitoulas.
Le Belle of Alton fera le service permanent, et il prendra des passagers pour tous les débarcadères de la côte. 15 déc.

Pour la Côte, Lobdell Store et les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur "BART ABLE," capt. N. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures, et tous les VENDREDIS, matin à 10 heures. A son retour, il partira de Lobdell Store tous les MARDIS et SAMEDIS SOIR.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, No. 11 Commercial Place.

POUR LA COTE ET HERMITAGE.
(Bi-Hebdomadaire.)
W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine, S. S. Streck, commis.
Jours de départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, Encoignure des rues Delta et Commune.
Un commis recevoir est constamment sur la levée pour recevoir son fret.

La Côte et Baton Rouge.
Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine, Jas Mc Elroy, commis
Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les DIMANCHE matin, à 10 heures, et tous les MERCREDIS soir à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans il fera la Côte le jour, descendant tous les MARDIS et VENDREDIS matin.
Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 11 Conti.
10 déc—3m

La Côte et Donaldsonville.
Pour la Côte et le Bayou Lafourche, Bi-hebdomadaire.
Le bateau à vapeur JENNIE HOWELL, O. L. Blanchard, capitaine, H. Streck, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS et les MARDIS SOIR à cinq heures, prenant du fret pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Labadie, et afin de faire ses voyages de jour, il laissera Donaldsonville tous les LUNDIS et VENDREDIS MATIN. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Pour la Côte et Donaldsonville.—Trois voyages réguliers par semaine.—LA BELLE, A. Dugas, capitaine; J. E. Le Blanc, commis.
Partira de la Nlle-Orléans tous les Dimanches matin, à 9 heures et tous les Mardis et Jeudis, à midi précis.
Un commis est sur la Levée à toute heure du jour pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à M. N. WOOD.
1er sept—6m Nos 9 et 11 de la rue Delta.

Pour la côte et Donaldsonville.—Paquebot régulier de la côte—Trois voyages par semaine—HENRY TETE, Jos. Dalferes, capitaine M. M. Landry, commis. Départs de la Nlle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à midi; et afin de faire ses voyages de jour, il laissera Donaldsonville tous les mardis, jeudis et dimanches matin. Un commis stationnera constamment sur la Levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret à toute heure du jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. J. COMEAUX, No 38, Vieille-Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.
Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche
BIG HORN.
Jos. P. Aucoin, capitaine, P. A. Chaplet et N. S. Dupuis, commis
Partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Un commis recevoir est toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.
25 sep—3m

Paquebot Régulier naviguant le jour entre la N. O. et l'Eglise Bonnet Carré.
MYRTIE,
James Taylor, capt. Edmond Rion, commis.
Partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS matin à 10 heures. Partira de l'Eglise de Bonnet Carré les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES matin à 8 heures.
3 déc

Arrangement d'hiver.
Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre la M. et la N. O.
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer fin marcheur et à basse pression
ABITA,
capitaine Miller,
Partira pour les ports ci-dessus indiqués les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.
Retour: Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 8 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à [illegible] heures du matin.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précède celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.
Le service sera régulier à moins de mauvais temps [illegible].
L'Abita [illegible], pour le moment, à Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.
COHEN M. SORIA, Aux Nos 19 et 20 de la rue de l'Union

Médicaments.
NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: "C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant."

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, ou est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable, aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charetées au commerce. On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

LE CÉLÈBRE FOURNEAU DE CUISINE —DE— P. P. STEWART,
GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE, et un PORTE-CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpassait tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on nettoie le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.

Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO., Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par
E. B. HOGAN,
No 25 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 17 févr

"BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000
Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et en [illegible] ont entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:
PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis
Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No
49......RUE DU CAMP......49
Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER,
Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.
Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grilles, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.
27 sept—1 an

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle.-Orléans.

Les actionnaires de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans (New Orleans Canal and Banking Company,) sont informés par le présent avis, que conformément à une résolution des Directeurs, adoptée le 2 novembre 1870, une assemblée des actionnaires de la dite corporation aura lieu aux bureaux de la dite corporation, au coin des rues du Camp et Gravier, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, le 26 décembre 1870, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi; et s'ajournera, de jour en jour, et aura lieu journellement, les dimanches et les jours de fête exceptés, entre les mêmes heures, jusqu'au 1er juillet 1871 inclusivement, pour prendre en considération et décider:

1.—S'ils acceptent le bénéfice et les clauses d'une loi de la Législature de la Louisiane, approuvée le 18 mars 1870 et intitulée "Acte prolongeant la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans et autorisant la réduction de son capital à un million de piastres" et—
2.—Si le dit capital sera réduit à un million de piastres.

Le dit acte est conçu comme suit:

(No. 72.)

Acte prolongeant la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans, et autorisant la réduction de son capital à un million de piastres.

Sect. 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale que la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans telle qu'elle a été créée par l'acte intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets", et approuvé le 5 mars 1831, soit et il est par le présent prolongé de vingt-cinq ans, à dater du trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent soixante-dix, que la quatrième section du dit acte soit, et il est, par les présentes, amendée de manière à se lire comme suit:

Que les souscripteurs de la dite Compagnie, leurs successeurs et représentants soient et ils sont, par le présent, formés en une corporation qui sera connue sous le nom de "Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans" et existera jusqu'au trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze; que, sous ce nom, ils pourront contracter, acheter, recevoir et posséder toute espèce de meubles et d'immeubles, prêter, négocier, vendre les dits meubles et immeubles, poursuivre et être poursuivis en justice, avoir un sceau en commun, établir les règlements qu'ils jugeront convenables et qui ne seront contraires ni à cet acte, ni à la Constitution et aux lois des Etats-Unis ou de cet Etat.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans pourra légalement, par une résolution de ses Directeurs, réduire le capital de la dite Compagnie à un million de piastres—pourvu que la dite réduction soit recommandée aux Directeurs à l'assemblée des actionnaires qui devra être convoquée conformément à la loi ou par une assemblée spéciale quelconque convoquée à l'effet de considérer s'il convient de faire la dite réduction.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c. Que rien de ce que contient cet acte ne devra être interprété de manière à donner à la dite Compagnie de la Banque du Canal d'autres privilèges que des privilèges de banque accordés dans la charte originale et ses amendements, et ses droits, en vertu des lois existantes, d'exiger huit pour cent d'intérêt l'an ou d'escompter les prêts ou ses escomptes.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, &c. Que le capital de la dite Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans sera sujet à la taxe au même taux que les autres propriétés de ce genre sous l'empire des lois de cet Etat.

(Signé) MORTIMER CARR, Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) OSCAR J. DUNN, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1870.
(Signé) H. C. WARMOTH, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
GEO. E. BOVEE, Secrétaire d'Etat.
Par ordre du Président et des Directeurs,
CH. JUMONVILLE, Caissier.
8 nov—jusq 1er janv

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,
Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre inodore, feutre à crin, &c., &c. Fabrique de feutre, de Lagan, à Belfast, et Nos 22 et 23½, Billiter Street, London.

Cette nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface sablonneuse qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. Sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose l'a fait préférer [illegible] les Indes et les autres colonies, à toutes les préparations de ce genre. N'étant pas lourde et se transportant aisément, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut faire usage [illegible], on peut l'enlever puis la poser sur une autre construction. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses, les planchers de bureaux, &c. Elle prévient l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq yardes.

A vendre par
J. G. LINGHAM & Co, agents, No 7 de la rue Carondelet
Juillet—1an

VICTOR BOLIS ... A. A. PECOT.

BOLIS & PECOT.

MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, annoncent aux planteurs qu'ils partiront pour l'Ouest dans les premiers jours de novembre, afin d'y faire fabriquer des charrues à sarcler. Leurs moyens étant très limités, ils conseillent aux planteurs qui désirent essayer cet instrument à leur adresser leurs commandes dans le courant d'octobre ou avant cette époque; elles seront exécutées le plus tôt possible. Chaque habitant devrait avoir au moins une charrue pour être à même, au commencement du printemps, d'en déterminer le mérite et avoir le temps de faire de nouvelles commandes pour la saison. Les propriétaires ne fixent pas de prix, car ils ignorent à combien s'élèveront les frais, mais ils promettent aux planteurs que leurs conditions seront aussi raisonnables que possible, car leur but est de mettre l'invention à la portée de tout le monde.

Les demandes doivent être adressées à D. M. Pecot (bureau de poste de Cypremort, paroisse Ste Marie, Lne.) que nous avons nommé notre agent général, ou à Pascal & Haley, Nouvelle Orléans.

Références à la Nlle-Orléans—Pascal & Haley Robert Hare, Price, Hine & Tupper, Beraud & Gilbert.

Nous référons les personnes intéressées à connaître les avantages de notre charrue, au certificat suivant, qui ne porte que la signature de planteurs qui ont employé ou vu fonctionner l'instrument et qui tous, suivant leurs besoins, commandent de cinq à dix charrues.

—CERTIFICAT—

Je certifie que j'ai employé un instrument aratoire, appelé charrue à sarcler, inventé par M. Victor Bolis, de Ste Marie, et pour lequel il lui a été délivré une patente le 30 août 1870. J'en recommande, sans réserve, l'usage pour la culture de la canne à sucre, du coton, du maïs et de tout ce qui se plante en rangs, et je le considère comme le meilleur des cultivateurs actuels, non seulement pour détruire toutes les herbes qui infestent la récolte mais comme un moyen d'économiser le travail. Un laboureur, à l'aide de sa paire de mulets, peut sarcler de cinq à sept arpents par jour. La charrue sarcle, complètement et d'un seul coup, tout un côté de la rangée, depuis le sillon et tout près, jusqu'à la plante; elle soulève, à volonté, un demi pouce à trois pouces de terre; les socs n'ont au sillon qu'à enlever l'herbe qui se trouve parmi les plantes. On la manie aussi aisément qu'une charrue, et quelques explications suffiront à faire comprendre la manière de s'en servir. Je suis convaincu que les planteurs, en employant la charrue à sarcler, pourront économiser un tiers (ou davantage) du travail qu'exige une récolte.

B. MARTEL.

Les soussignés, planteurs de Ste Marie, ayant vu fonctionner la charrue à sarcler, l'approuvent sans réserve. Ils sont persuadés qu'elle possède toutes les qualités que mentionne le susdit certificat.

L. Grevemberg,	J. Webster & Fay,
W. P. Kemper,	Ar. Sorrel,
Ed. Sillan,	Emile Sillan,
G. L. Fuselier,	Eug. Pottier,
J. A. Pharr,	Thos. J. Foster,
A. L. Fuselier,	A. Simon
J. G. Parkerson.	

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre; des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
LEEDS & CO

MIRAMON & Cie,
99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES,

EBENISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et housses pour meubles en tous genres. Fabriquent les sommiers à $30 et $50.
On fait les déménagements.
On prend des meubles en magasinage.

PREMIER ETAT ANNUEL (dix mois) DE LA Compagnie d'Assurance des Mechanics & Traders.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de dix mois, du 1er novembre 1869 au 31 août 1870,		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
" de mer	13,827 35	
" de rivières	36,086 45	129,374 80
En moins—Pertes dans la même période:		
Sur risques d'incendie	13,462 57	
" de mer	1,894 25	
" de rivière	16,080 28	30,536 40
		[illegible]
Réassurances	6,322 37	
Réductions (rebates)	2,150 28	
Primes remboursées	1,682 90	10,116 58
		78,719 11
Dépenses générales, intérêt	15,295 28	
Taxes et licences	846 [illegible]	16,141 83
		61,877 28
Réservé pour risques non expirés		20,000 00
Bénéfice en dix mois		41,877 28
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions	372,240 00	
Effets à recevoir, pour primes	4,631 91	
Effets à recevoir, escomptes	27,246 [illegible]	
Prêts garantis	19,465 65	
En caisse	22,874 [illegible]	
Primes en voie de recouvrement	14,104 79	
Scrip de Compagnies d'Assurance Mutuelle	1,020 00	
	472,356 55	
Passif:		
Intérêt sur capital payé	2,052 00	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
Chs. ENGSTFELD, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, ce dix-septième jour de septembre mil huit cent soixante-dix.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt l'an sur le capital payé, à partir du 15 octobre 1870.

Ils ont en outre déclaré les dividendes suivants:
27 pour cent sur le capital payé, et
27 pour cent sur le montant net des primes, lesquels dividendes seront portés au crédit des billets pour actions et pour lesquels des certificats seront émis à partir du 15 octobre 1870.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
Chs. ENGSTFELD, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

C. W. Allen,	A. Elmer Bader,	R. H. Noble,
A. I. Allen,	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
J. A. Braselman,	H. C. Gullett,	Chs. G. Bailey,
J. Bloom,	S. A. Hatch,	J. Pinkney Smith,
Th. R. Bodley,	J. L. Haas,	[illegible]
John D. Cobb,	J. A. Lane,	J. P. Todd,
G. W. Church,	G. W. Logan, Jr.	Fred. Wing,
J. B. Cardwell,	Robt. L. Moore,	T. S. Waterman,
[illegible]	John Myers,	Louis A. Wiltz.

CHEMINS DE FER.
Avis spécial.

St-Louis, Iron Mountain and Southern Rail Road.

[illegible] ST. LOUIS, CHICAGO, OMAHA, SAN FRANCISCO, ST-PAUL, KANSAS CITY, LEAVENWORTH, ST-JOSEPH, et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

[illegible] du chemin de fer de Jackson, tous les jours, à 7 heures du matin et à 5 heures du soir.

Un train exprès part du pied de la rue du Canal, tous les matins, à 5 heures, via le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, et se relie, à Mobile, avec le chemin de fer de la Mobile et de l'Ohio pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Pour les tickets, s'adresser à
A. D. SHELDON, Agent du chemin de fer de Jackson, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel,
ou à W. BEDELL, Agent du chemin de fer de Chattanooga, Au No 159 de la rue de la Commune.
J. H. WINGFIELD, G. agent à St-Louis, ch. St-Louis, I. M. et S. R. R.

Voyageurs
ATTENTION!!

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,
Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagages sur toute la longueur des voies, sans changement.

Le convoi express de 7 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté) et se relie à

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 5 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord.

Et vont à New-York en 70 heures!

Chars dortoirs neufs et élégants jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à 1 heure et demie du matin.
Le convoi malle à 11 heures 5 minutes du matin.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—dans l'Iron Building (Palais en fer.)

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt:
E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. Q. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
J. B. MOREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
R. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.
22 juillet

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

La division de Mobile, de ce Chemin de fer, sera ouverte au commerce

LUNDI, 21 NOVEMBRE 1870,

et les convois de passagers partiront comme suit

De la Nouvelle-Orléans, du pied de la rue du Canal pour

La Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs, Pascagoula et Mobile à ... 5 heures du matin.
Ils arriveront à Mobile à 2½ " après midi.

Et se relieront à Mobile avec
Le Chemin de Fer de Mobile et de l'Ohio et celui de Mobile et de Montgomery,
Pour tous les points
DU NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST.
Ils partiront de la Mobile, pour la Nouvelle Orléans, à ... 11:30 du matin,
Et arriveront à ... 6:10 du soir.

Prix du passage de la Nlle-Orléans à Mobile, $5

Des trains de fret partiront d'une ville à l'autre tous les jours.

On reçoit le fret à la Nlle-Orléans, au pied de la rue Julie, avant 4 heures et demie de l'après-midi et ce fret est livré à la Mobile le lendemain matin, de bonne heure. Le taux est aussi bas que celui de toute autre voie.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, Salles 1 et 2, au premier, Bâtisse Story, au coin des rues Camp et Commune.

J. K. KENDRICK, Surintendant Général.
Nlle-Orléans, 19 novembre 1870. 19 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.
Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

Le Chemin de fer central de l'Illinois et la Blue Line via Cairo, prend le fret de la Nlle-Orléans sur des bateaux de première classe qui partent tous les jours, à 5 heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points du Nord et de l'Ouest. Les taux sont des plus bas.

Les taux, les connaissements de la Nlle-Orléans, par cette route, ne sont délivrés, signés et reconnus qu'au bureau général de cette Compagnie, au No 26 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs, en prenant cette voie, économisent les frais de drays et de transfert à Cairo, leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition n'en coûte rien.

JAMES T. TUCKER, Agent général.
1 nov—2m

Chemin de fer Pontchartrain.

ARRANGEMENT D'HIVER.
Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir de lundi, 3 octobre 1870, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC.	DE LA VILLE.
5 heures du matin,	6 heures du matin,
7 " "	8 " "
9 " "	10 " "
11 " "	Midi,
1 de l'après-midi,	2 heures de l'après-midi
3 " "	4 " "
5 " "	6 " du soir,
7 du soir,	8 " "

Le Dimanche, les convois partiront de la rue [illegible] et du Lac toutes les heures après 2 heures de l'après-midi.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 6 heures et du Lac une heure après le dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly, devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et [illegible] pour revenir.

GEO. PANDELY, Surintendant-Général.
4 oct

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Tèche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St Martinville, est reçu tous les jours (le dimanche excepté) de sept heures du matin à cinq heures de l'après-midi, au dépôt d'Alger.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal [illegible] et pour Houma, sera transporté [illegible] le bateau à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures. 1 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Age

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
A l'angle des rues Canal et Camp.
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869:		
Sur risques d'incendie	$314,244 69	
Sur risques de mer	38,401 87	
Sur risques de rivières	36,631 38	
Total des primes	$389,277 54	
En moins, primes non expirées le 31 décembre 1869	90,145 98	
En moins, primes remboursées	7,806 13—[illegible]	
Montant net des primes		[illegible]
En moins, pertes par l'incendie	204,230 44	
En moins, pertes sur mer	17,164 62	
En moins, pertes sur les rivières	11,474 [illegible]	
Taxes et licences	14,345 30	
Réassurance	3,666 [illegible]	
Dépenses générales, [illegible]	[illegible]	
Intérêts sur scrips non encore payés	28,874 [illegible]	[illegible]
Bénéfice		[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières	[illegible]	
Bons à recevoir pour primes	6,365 73	
Effets reposant sur première hypothèque et garanties	[illegible]	
Primes en voie de recouvrement	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
—BONDS ET ACTIONS—		
Bonds de la ville consolidés et de chemin de fer	26,200 00	
Actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans	45,400 00	
Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville	2,440 00	
Actions de la Banque des Marchands	1,600 00	
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock	12,000 00	
Actions du Théâtre de l'Opéra	500 00	
Actions de la Cie. de paquebots de la Nlle-Orléans et de White River	500 00	
Scrip de Compagnies d'Assurance Mutuelle	37,587 00	
Compagnie du Merchants' Exchange	1,000 00	
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans	500	
Prix estimé		$644,217 65
A DEDUIRE:		
Actions de la Cie. du Merchants' Exchange	1,000 00	
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans	500 00	
Dépréciation des susdits bonds, actions et scrips	[illegible]	[illegible]
Valeur de l'actif sur le marché, au comptant		[illegible]
PASSIF:		
Scrips pour l'année 1860	[illegible]	
Scrips pour l'année 1861	[illegible]	
Scrips pour l'année 1862	107,309	
Scrips pour l'année 1863	[illegible]	
Scrips pour l'année 1864	[illegible]	
Scrips pour l'année 1865	[illegible]	
Scrips pour l'année 1866	[illegible]	
Scrips pour l'année 1867	34,029	
Scrips pour l'année 1868	37,790	
Scrips pour l'année 1869	[illegible]	[illegible]
Intérêts de scrips, non réclamés	[illegible]	
Intérêts et scrips non encore payés	28,874 60—[illegible]	
Réservé pour primes non expirées	90,145 98	
Réservé pour réclamations douteuses	5,000 00	
Fonds pour dépenses casuelles, en outre du positif	[illegible]	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1870.
W. J. CASTELL, Notaire public.

Le 13 janvier 1870, à une réunion des Directeurs il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de cinquante-deux pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats le deuxième lundi de mars prochain.

Il a été également résolu de payer six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés [illegible].

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
104......RUE DU CANAL......104
SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total	[illegible]	
En moins—Primes sur risques non expirés	[illegible]	
Montant net des primes le 31 mai 1870	[illegible]	
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Ré-assurances et primes remboursées	[illegible]	
Intérêts, moins dépenses	[illegible]	[illegible]
Bénéfice		[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières	[illegible]	
Bons de la ville	[illegible]	
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]	
Billets garantis par hypothèques	[illegible]	
Billets garantis par nantissements	[illegible]	
Effets à recevoir	[illegible]	
Primes en voie de perception	[illegible]	
Bons d'Etat	[illegible]	
Scrips de compagnies d'assurances	[illegible]	
Actions du Valette Dry Dock Co	[illegible]	
" de la presse à coton à vapeur de la Levée	[illegible]	
" du "Marine Dry Dock & Ship Yard Co"	3,700 00	
" du "Louisiana Equitable Life Insurance Co"	200 00	
Bons hyp. de la Grand Lodge de la Louisiane	5,000 00	
" Association des Turners	1,000 00	
" Association de la Salle des Odd Fellows	5,000 00	
" de la Manufacture de glace	6,250 00	
Jugement sur billet hypothécaire	12,000 00	
En caisse	[illegible]	
Total de l'actif		[illegible]
En moins:		
Intérêt non réclamé et intérêt payable en juillet prochain sur tous les scrips émis de la Compagnie	[illegible]	
Emission de scrips pour les années 1861 et 1862 payables en juillet	[illegible]	
Primes non expirées le 31 mai 1870	282,896 00	[illegible]
		[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.
S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 2 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année finissant le 31 mai 1870, pour lequel des certificats seront émis à partir du premier août prochain; aussi de payer, à partir du second LUNDI de juillet prochain les émissions de scrip pour les années 1861 et 1862, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.

P. FOURCHY,	P. MASPERO,
D. McCOARD,	M. PUIG,
L. F. GENERES,	P. S. WILTZ,
[illegible]	JOS. HOY,
S. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
J. J. FERNANDEZ.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du CAMP Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir—		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques des rivières	101,163 64	
	[illegible]	
A ajouter—Risques non déterminés pour 1868	59,364 00	[illegible]
A déduire—Risques non déterminés pour 1869	$ 51,411 69	
Primes remises	1,682 75	[illegible]
Gains nets sur les primes de 1869		[illegible]
Pertes payées durant la même période Sur les risques d'incendies	$60,921 95	
Sur les risques de mer	13,623 97	
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]
Taxes	[illegible]	
Dépenses générales	[illegible]	
Escompte sur primes	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Intérêt sur scrips	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Moins le compte d'escompte et d'intérêt	[illegible]	[illegible]
Profit net		[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE AU COMPTANT, SAVOIR:

Bons consolidés de la ville et bons de ville pour chemins de fer	[illegible]
Bons de l'Etat	[illegible]
Bons de la Grande Loge de la Louisiane	3,000 00
Bons des Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
Bons du New Orleans Turners' Association	[illegible]
Actions Union Bank of Louisiana	[illegible]
" Mechanics' & Traders Bank	[illegible]
" Louisiana State Bank	[illegible]
" Canal and Banking Company	[illegible]
" New Orleans Gas Light Co	[illegible]
" Merchants' Bank	[illegible]
" Citizens' Bank	[illegible]
" Crescent City Bank	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance	[illegible]
Valeurs hors de cours	[illegible]
Coupons d'Etat et de ville non collectés	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Argent comptant	[illegible]
	[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.
A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits des [illegible] TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1858, à partir du deuxième lundi de février 1870. Il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de QUATRE VINGTS POUR CENT sur le montant net des primes de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel les certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire. JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ricks,	Henry Renshaw,
R. Blasco,	Hugh Wilson,
J. N. Marks,	W. R. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venables,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie pour le 30 avril 1870:

Primes d'incendie dans l'année	[illegible]	
" de mer	78,167 52	
" de rivières	217,094 40	[illegible]
Montant des primes		[illegible]
Réassurance et primes remboursées		23,142 [illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes payées et estimées comme suit:		
Incendie	[illegible]	
Mer	17,140 73	
Rivières	70,773 37	
Taxes payées et estimées	[illegible]	
Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, &c. escompte en moins, &c.	72,861 34	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	[illegible]	
Prêts sur bonds et hypothèques	[illegible]	[illegible]
En caisse	115,861 21	
Prêts garantis par actions, sur demande, équivalant au comptant	317,132 [illegible]	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]	
Scrip d'autres compagnies	[illegible]	
Bonds de la ville consolidés	30,000 00	
Bonds de la ville	[illegible]	
Actions de banques et autres actions, coût: $187,350	111,780 00	[illegible]
Compagnie Valette (dry dock)	15,000 00	
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres stocks	7,300 00	22,300 00
Dû pour primes en voie de recouvrement		[illegible]
		[illegible]
La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds	[illegible]	
Scrip forfait	[illegible]	
En moins, intérêt sur scrip	[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870.
A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1869 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de quatre-vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Garrard,
A. G. Ober,	A. Thompson,
F. Simms,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	B. M. Summers.

CONSULAT DE FRANCE.
Avis Mensuel—Décembre 1870.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

B — Barat Catherine, veuve [illegible]; Brand [illegible]; Brand (Mme) née [illegible]
C — Canade Jean; Fondebat [illegible]
G — [illegible] François
J — Joubert Eugénie (Mme); Joubert François
L — Luquet Nicolas; Luquet (Mme) née [illegible]
M — [illegible]
S — Saint Auguste
T — Treyre Bernard

La Chancellerie du Consulat de France, [illegible] rue St Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. [illegible]

Established in 1841.
FORSYTH U. S. STANDARD SCALES.

The above cut represents the FORSYTH SUSPENSION R. R. TRACK SCALE. They are also the only manufacturers of SUSPENSION HAY, COAL AND STOCK SCALES, with Patent DOUBLE BEAMS AND GRADUATED PENDULUMS. These SCALES are specially adapted to WET and MARSHY LOCALITIES, as they require no PIT. The levers being overhead and protected from dirt, rust, dampness and over loaded wagons and R. R. cars.

EVERY DESCRIPTION OF DEEP AND SHALLOW PIT R. R. TRACK, HAY, COAL AND STOCK SCALES, R. R. DEPOT, WAREHOUSE, PLANTATION, DRUG, MARKET and GROCERS' SCALES.

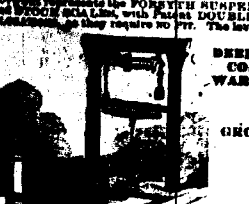

TUCKER'S IMPROVED CASH DRAWER, the BEST in USE, and every lock WARRANTED. The only sure PROTECTION AGAINST THIEVES. The lock is capable of 32 changes. The alarm is simple in its construction and will last for years.

DEARBORN BALANCES, COTTON, SUGAR and GRAIN BEAMS and FRAMES. R. R. MANIFEST and Letter Copying PRESSES, WAREHOUSE and COTTON TRUCKS, BAGGAGE BARROWS, etc.

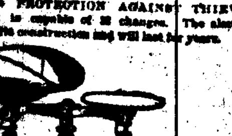

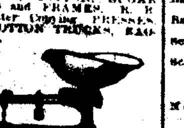

A LARGE AND COMPLETE ASSORTMENT of the above articles always on hand and for sale by
FORSYTH, ELLISON & CO.,
General Agents for the Gulf States. No. 46 Magazine street, N. O.
nov24 6m.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,
ORGANISEE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite. [illegible]

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

ETAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur	[illegible]
Actif	2,000,000
Revenu Annuel	[illegible]
Pertes payées	[illegible]

OFFICIERS.
W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque République,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.)
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walter H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty third Street,
Edward H. Wright, Newark, New Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, chimiste,

JOSEPH MAGNER, Agent-Général pour la Louisiane [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.
SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870		[illegible]
Savoir: Primes d'incendie	[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de Rivières	[illegible]	[illegible]
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurance et diminution sur primes		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes par l'incendie	[illegible]	
Pertes par mer	[illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	[illegible]
Taxes	[illegible]	
Dépenses et profits et pertes	[illegible]	
Intérêts sur scrip non encore payé	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
L'Actif de la Compagnie est comme suit aux plus bas prix du marché, au comptant:		
Bonds de la ville et autres bonds	[illegible]	
Actions de la Banque et autres actions	[illegible]	
Propriétés foncières	[illegible]	
Scrip de compagnies d'assurance	[illegible]	
Effets à recevoir, sur hypothèque	[illegible]	
Effets à recevoir, sur garanties	[illegible]	
Primes en voie de recouvrement	[illegible]	
En caisse, sur place et en Europe	[illegible]	[illegible]

Ce qui précède est copie exacte faite des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi ce 22 mars 1870.
F. G. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, seront payés aux porteurs des certificats, le [illegible] lundi d'avril prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs représentants légaux, à partir du [illegible] lundi d'avril prochain.

Il sera déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 28 février 1870, dividendes pour lesquels il sera délivré des certificats à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
E. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Freiche,	L. E. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	[illegible]
E. F. Stockmeyer,	[illegible]
Geo. W. Hynson,	W. P. Given,
Archd Montgomery,	W. O. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
[illegible]	Thos. H. Hunt,
[illegible]	[illegible]
A. R. Montgomery,	C. Carrière,
[illegible]	

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITE
JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
[illegible], Assistant-Secrétaire.
C. G. MCHATTON, Agent Général.
W. B. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS:

James J. O'Fallon,	James H. Lucas,
L. A. Hatch,	[illegible]
A. M. Britton,	James Lupe,
[illegible]	J. M. Harvey,
A. M. Waterman.	

Agence en Louisiane—No 33, Carondelet.
AU PREMIER.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:
C. H. MOUTON, Président,
R. T. MERRICK, Vice-Président.
E. B. SIMMES, Secrétaire et agent d'Etat
MEDECINS-INSPECTEURS:
J. H. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:

James Jackson,	Octave Voorhies,
R. T. Merrick,	R. M. Hatch,
Robert Mott,	C. H. Mouton,
[illegible]	A. A. Wiltz,
E. B. Simmes.	

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un paiement.

Toits. Toits.

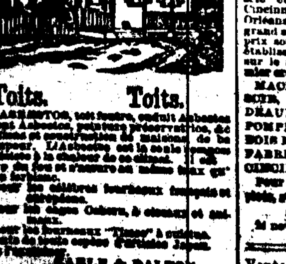

TOITS ASBESTOS, [illegible]

SABLE & DALTON.
Au No 180 de la rue du Camp.

JULIUS LOEFFLER,
FOURREUR ET MARCHAND [illegible]
196......RUE DE CHARTRES......196
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)
[illegible]

V. BIRI,
[illegible] IMPORTATEUR DE [illegible]

FONDERIE D'AMES

Machines Portatives

La satisfaction générale que donnent nos machines nous prouve que nous avons atteint notre but qui était de fournir la machine la meilleure, la plus solide et la plus parfaite qui se trouve sur le marché américain.

Nous avons reçu et nous continuons de recevoir les témoignages les plus flatteurs de leur supériorité sous le rapport de la puissance, de la simplicité et de la construction. Nous défions les autres [illegible] de rien fabriquer qui puisse se comparer à nos machines.

Nous avons en opération plus de six cents machines portatives dans presque tous les Etats de l'Union, donnant partout la plus entière satisfaction.

Toutes les machines sont faites sur des plateformes différentes, de manière à ce qu'elles puissent servir comme machines [illegible].

W. L. CUSHING, Seul Agent, Nouvelle-Orléans.
Demandez des circulaires.

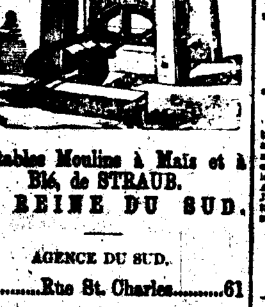

Véritables Moulins à Maïs et à Blé, de STRAUB.
LA REINE DU SUD.

AGENCE DU SUD.
61......Rue St. Charles......61
NOUVELLE-ORLEANS.
WM. L. CUSHING, Seul Agent.

AVIS.—Je me suis retiré des affaires à cause de mon grand âge, et désormais ceux qui voudront de mes moulins [illegible] devront s'adresser à mon fils, H. P. STRAUB, qui me remplace dans l'exploitation de mes célèbres moulins à maïs et à blé. [illegible] Ces moulins continueront à être faits des meilleurs matériaux français et seront construits avec le plus grand soin [illegible].
ISAAC STRAUB.

Mon seul agent à la Nouvelle-Orléans est M. WM. L. CUSHING, tous les ordres à lui adressés seront remplis aux prix de facture. [illegible] Straub's Genuine Queen of the South Corn Mills.

M. H. STRAUB, Successeur d'Isaac Straub.

DEPOT DU SUD,
61......St. Charles......61
NOUVELLE-ORLEANS.
WM. L. CUSHING, Agent.

Le prix le plus élevé a été décerné, à la Foire d'Etat, à Hoe & Co., pour les meilleures scies à Dents insérées. Ce prix leur a été décerné malgré l'immense déploiement d'échantillons faits par l'American Saw Co. et d'autres. Les scies de Hoe & Co. sont vendues à la Nlle-Orléans par W. L. Cushing aux prix de facture.

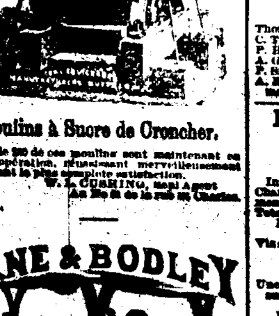

Moulins à Sucre de Croncher.

Plus de 200 de ces moulins sont maintenant en pleine opération, produisant merveilleusement et donnant la plus complète satisfaction.
W. L. CUSHING, Seul Agent
Au No 61 de la rue St. Charles.

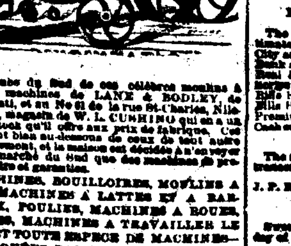

L'Agence du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, est au No 61 de la rue St. Charles, Nlle-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces prix sont bien au-dessous de ceux de tout autre établissement, et la maison est décidée à n'envoyer sur le marché du Sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPECE DE MACHINES—FABRIQUEES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING,
au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.
24 nov

Vente, sans aucune réserve, pour cause de départ, d'une jolie petite propriété, rue Ste Anne.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No [illegible] Passage de la Bourse—MARDI, 3 janvier 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de la Banque de la Louisiane, au coin des rues Royale et Conti, sans réserve, pour cause de départ—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ste Anne, Dumaine, Burgundy et Rampart, mesurant 27 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de [illegible] pieds environ. Les améliorations consistent en une maison ayant [illegible] chambres, galeries [illegible], cuisine, [illegible] jardin, etc.

Termes et Conditions—Moitié comptant; la balance à un crédit d'un an, en billet portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur [illegible].

Acte de vente par devant E. Bouny, notaire public, avec les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS, 104 CANAL STREET.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May, 1870, including unearned premiums of previous year:		
On Fire Risks	[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Total Premiums		[illegible]
Less Unearned Premiums		[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1870		[illegible]
Losses Paid:		
On Fire Risks	[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Reinsurances and Return Premiums	[illegible]	
Deduct Interest, Less expenses	[illegible]	[illegible]
Profit		[illegible]
The Company have the following assets:		
Real Estate	[illegible]	
City Bonds	[illegible]	
Bank and Railroad Stocks	[illegible]	
Notes Secured by Mortgage	[illegible]	
Notes Secured by Pledge	[illegible]	
Bills Receivable	[illegible]	
Premiums in Course of Collection	[illegible]	
State Bonds	[illegible]	
Scrips of other Companies	[illegible]	
Stock of Valette Dry Dock Company	[illegible]	
" of Levee Steam Cotton Press	[illegible]	
" of Marine Dry Dock and Ship Yard Company	3,700 00	
" of Louisiana Equitable Life Insurance Company	200 00	
Mortgage Bonds, Grand Lodge of Louisiana	5,000 00	
Mortgage Bonds, Turners' Association	[illegible]	
" Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	
" Ice Manufacturing Co.	6,250 00	
Judgment on Mortgage Note	12,000 00	
Cash on Hand	[illegible]	
Total Assets		[illegible]
Less:		
Unclaimed Interest and Interest payable July next, on all outstanding Scrips of the Company	[illegible]	
Issues of Scrip for the years 1861 and 1862 payable in July	[illegible]	
Unexpired Premiums on 31st May, 1870	[illegible]	[illegible]
		[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, the 3d of June, 1870. S. MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 2d day of June, 1870, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the second Monday of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next, the whole issues of Scrip for the years 1861 and 1862; and six per cent interest on all outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS:

P. Fourchy,	P. Maspero,
D. McCoard,	M. Puig,
L. F. Generes,	P. S. Wiltz,
[illegible]	Jos. Hoy,
S. A. Chaffraix,	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co.
New Orleans, May 25, 1870.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1870:

Fire Premiums for the year	[illegible]	
Marine	78,167 52	
River	217,094 40	[illegible]
Amount earned Premiums		[illegible]
Reinsurance and return Premium		23,142 [illegible]
Net earned Premiums		[illegible]
Losses paid and estimated as follows:		
Fire	[illegible]	
Marine	17,140 73	
River	70,773 37	
Taxes paid and estimated	[illegible]	
Discount in lieu of scrip, stamps, expenses, interest, etc., less discount, etc.	72,861 34	[illegible]
Leaving net profit		[illegible]
The Company have the following assets:		
Bills receivable	[illegible]	
Loans on bonds and mortgages	[illegible]	[illegible]
Cash on hand	115,861 21	
Loans on pledge of stocks on call equal to cash	317,132 [illegible]	
Real Estate	[illegible]	
Scrip of other Companies	[illegible]	
Consolidated City Bonds	30,000 00	
City Bonds	[illegible]	
Bank and other Stocks cost $187,350	111,780 00	[illegible]
Due fo premiums in course of collection		[illegible]
The Company have also suspended Notes, Stocks and Bonds	[illegible]	
Forfeited Scrip	[illegible]	
Less interest on scrip	[illegible]	

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 25th day of May, 1870.
A. SHELLEY, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved to pay interest at Six Per Cent, in cash on all its outstanding Certificates of Scrip, and also to pay in cash the issue of 1869 to the legal holders thereof on and after the second Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of Eighty Per Cent. on the Earned Premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1870, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Garrard,
A. G. Ober,	A. Thompson,
F. Simms,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	B. M. Summers.

Louisiana Mutual Insurance Company.
Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirement of their Charter, the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1870		[illegible]
Viz: Fire Premiums	[illegible]	
Marine "	172,205 73	
River "	[illegible]	
Unearned and Return Premiums, Reinsurances and Rebate on Premiums		[illegible]
Net earned premiums		[illegible]
Fire Losses	[illegible]	
Marine Losses	[illegible]	
River Losses	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Expenses, profit and loss, etc.	[illegible]	
Interest on outstanding Scrip	[illegible]	[illegible]
Net profit		[illegible]
The Company have the following Assets estimated at the lowest cash market value:		
City and other Bonds	[illegible]	
Bank and other Stocks	[illegible]	
Real Estate	[illegible]	
Scrips of Insurance Companies	[illegible]	
Bills Receivable on Mortgages	[illegible]	
Bills Receivable on Pledges, etc.	[illegible]	
Premiums in course of Collection	[illegible]	
Cash on hand and in Europe	[illegible]	
		[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 22d day of March, 1870.
F. GEO. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 9th May next.

The outstanding certificates of the issue of 1861 will be redeemed, and paid to the holders thereof, or their legal representatives, on and after Monday, 9th May next, from which date all interest will cease.

A dividend of forty per cent. is declared on the net earned premiums entitled to participation, for which certificates will be issued on and after the 1st day of June next.

By order of the Board of Trustees.
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carriere,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
E. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Freiche,	L. E. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	[illegible]
E. F. Stockmeyer,	[illegible]
Geo. W. Hynson,	W. P. Given,
Archd Montgomery,	W. O. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
[illegible]	Thos. H. Hunt,
[illegible]	[illegible]
A. R. Montgomery,	C. Carrière,
[illegible]	

NEW ORLEANS DAILY BEE.
DUFOUR & LIMET, Publishers.
Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, DECEMBER 22.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 time	1 mos.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	700	[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 time	1 mos.	2 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	40	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New-Orleans Bee, THURSDAY, Dec. 22, 1870.

CLEARED YESTERDAY.
Steamship Grange, Houston, for Belize, (Hon), C W Hynson & co
Ship Rosalie, (Br) Cunningham, for Liverpool, J G Lingham & co
Bark Nellie May, Blair, for Genoa, [illegible]
Bark Abbie N Franklin, Holbrook, for Boston, Thorndike, Norton & co
Schr Constance, (Br) [illegible], for Ruatan Island, in ballast, Master
Schr [illegible], (Br) [illegible], for Campeachy, Goldenbow & Kelly

ARRIVED YESTERDAY.
N G Steamship Hanover, [illegible], from Bremen Nov 24th, to E F Stockmeyer—Jackson st, 4th district.
Steamship Harlan, Lewis, from Indianola and Galveston, to C A Whitney & co—1st district.
Steamer Laura, Walker, from Mobile.
Bark Agnes [illegible], from Liverpool Oct 30th, to [illegible], Schroeder & co—Point.
Bark [illegible], Nelson, from Rio de Janeiro, to J L Phipps & co—Point.
Brig [illegible] Jenkins, [illegible], 15 days from Galveston, in ballast, to master—Point.
Brig M C Haskell, Haskell, [illegible] days from Rockland, (Me) to Thorndike, Norton & co—1st district.

ARRIVALS AT NEW BASIN.
Schr Joinville, from [illegible]—45 cords wood [illegible]
Schr Elizabeth Ann, from Tickfaw—40 cords wood
Schr Quincy, fm Blind River—30,000 shingles 30,000 staves.
Schr Victoria, fm Bonfouca—30,000 bricks.
Schr Louisiana, fm Bonfouca—32,000 bricks.
Schr Rebecca, fm Madisonville—45 cords wood.
Schr Eleanora, from Tchefuncte—160 bbls sand.
Schr Little Silas, fm [illegible]—[illegible] bbls hides.
Schr Mow, fm Bonfouca—34,000 bricks.

ARRIVALS AT OLD BASIN.
Schr A Green, fm Blind River—35 cords wood.

—STEAMBOATS—
Bismarck, Yore, from St Louis.
Mollie Ebert, Ebert, from Pittsburgh.
Indiana, Neal, from Louisville.
Emily La Barge, La Barge, from St. Louis.
Wild Wagoner, Geddes, from Natchez.
H[illegible] Tete, Dalferes, from Donaldsonville.
St. John, Greathouse, from Bayou Goula.
Importer, Williams, from Fort Smith.
L Taylor, Kennison, from Washington.

TOWBOAT REGISTER.
The towboat [illegible], Caldwell, from the Passes—Went down light—brought up bark Glenralloch, brigs F H Jennings and M C Haskell.
The towboat Ocean, McLellan, from the Passes—Towed down and to sea, on the 19th inst, ship Caravan—brought up barks Agnes and [illegible].
The towboat John W Garrett, Burns, from Cincinnati, with 2 barges.

BELOW COMING UP.
Ship Guardian, Wallis, from Liverpool Oct 26th, to Lovell & Bailey—
Bark Glenralloch, Skene, from Cardiff Nov 6th, to master—
Bark Bangkok, (Fr) Bernard, 7 days from Sisal, in ballast, to M Laborde—
Bark [illegible], Lane, from Newport, (Wales) Oct 25th, to order—
Brig [illegible] A Devereux, Clark, 25 days from Boston, to C W Hynson & co—
Schr Queen of the South, (3-masted) [illegible], from Mobile, in ballast, to Goldenbow & Kelly—
Schr Alex Young, [illegible], from Mobile, in ballast, to Goldenbow & Kelly—
Schr A H Henderson, Henderson, from Thomaston, to master—
Schr Lizzie Major, Wallace, 8 days from Pensacola, to master—

EXPORTS.
BELIZE, (HON)—Per steamship Grange—[illegible]
LIVERPOOL—Per ship Rosalie—[illegible]
GENOA—Per bark Nellie May—[illegible]
BOSTON—Per bark Abbie N Franklin—[illegible]
CAMPEACHY—Per schr [illegible]

IMPORTS.
BREMEN—Per steamship Hanover—[illegible]
MOBILE—Per steamer Laura—[illegible]
CARDIFF—Per bark Wentworth—[illegible]
BORDEAUX—Per schr A Demiko—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.
NATCHEZ—Per steamer Wild Wagoner—[illegible]
WASHINGTON—Per steamer Louis Taylor—[illegible]
DONALDSONVILLE—Per steamer H Tete—[illegible]
BAYOU GOULA—Per steamer St John—[illegible]
FORT SMITH—Per steamer Importer—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.
Dec 21—[illegible]

MOBILE AND CHATTANOOGA RAILROAD.
Dec 21—[illegible]

PASSENGERS.
The steamship Grange, Capt Houston, sailed last evening for Belize, (Hon) with a good freight and the following list of passengers:
[illegible]

LIST OF VESSELS
DECEMBER 21, 1870.
Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.
S ship Western Metropolis, Quick ... sld Dec 17
Steamship Geo Cromwell, Clapp ... sld Dec 17
Steamship [illegible], Morey ... sld Dec 17
Bark [illegible], Loring ... [illegible]
Brig H W Rowley, Rowley ... [illegible]
Schr Thos H Stover, [illegible] ... [illegible]
Schr J S Ingraham, Packard ... [illegible]
Schr E M Wright, Smith ... [illegible]

BOSTON.
Ship Wm Ross, Ross ... [illegible]
Ship Prussia, Patten ... [illegible]
Schr E P Reynolds, [illegible] ... [illegible]

BUCKS HARBOR, Me.
Schr [illegible] ... [illegible]

LIVERPOOL.
Steamship Pioneer, Culbertson ... [illegible]
Ship Ottawa, Gillies ... [illegible]
Ship Caledonia, Carter ... [illegible]
Ship Mary O Reed, West ... [illegible]
Ship Athens, [illegible] ... [illegible]
Ship Young Eagle, Perkins ... [illegible]
Ship Advice, Wallace ... [illegible]
Ship Adept, [illegible] ... [illegible]
Ship Harvest Home, German ... [illegible]
Ship Lilia M Long, Lewis ... [illegible]
Ship Beethoven, Smith ... [illegible]
Ship Emily Augusta, Waters ... [illegible]
Ship John Parker, [illegible] ... [illegible]
Bark Mary Ann, Hamlyn ... [illegible]
Bark Agnes, [illegible] ... [illegible]
[illegible]

Bark Maggie Hammond, [illegible]
[illegible]

LONDON.
[illegible]

NEWPORT, WALES.
[illegible]

BRISTOL, ENG.
Ship India, Patten ... [illegible]
Ship Constance, Lord ... [illegible]
Ship Twilight, Gates ... [illegible]
[illegible]

SUNDERLAND.
[illegible]

CARDIFF.
Ship Napoleon, Gillespie ... [illegible]
Ship Royal Charter, Murphy ... [illegible]
Ship Ida Lilly, Otis ... [illegible]
Ship Wentworth, Bent ... [illegible]
Bark Minerva, Torjusen ... [illegible]
Bark Isaac Lincoln, Merriman ... [illegible]
[illegible]

LONDONDERRY.
[illegible]

BREMEN.
[illegible]

BROWERSHAVEN.
Ship [illegible], Jarvis ... [illegible]
Ship [illegible] Godfrey, Taylor ... [illegible]

BREMERHAVEN.
Steamship Hanover, [illegible] ... [illegible]

HAMBURG.
[illegible]

ANTWERP.
[illegible]

GENOA.
Bark [illegible]

BORDEAUX.
Ship Merchant, Taylor ... [illegible]
Ship Wellington, Skaling ... [illegible]
[illegible]

MALAGA.
[illegible]

RIO DE JANEIRO.
[illegible]

CETTE.
[illegible]

HONG KONG.
Bark [illegible], Howes, sailed Sept 24th, with cargo of [illegible], Tea, Matting, [illegible], Fancy Articles, etc., [illegible]

ASPINWALL.
Bark Ada Carter, Kenny ... [illegible]
Bark [illegible] Schulz, French ... [illegible]

New Orleans Mutual Insurance Company,
CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of its Charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending [illegible]		
On Fire Risks	[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Total premiums		[illegible]
Less premiums unearned on Dec. 31, [illegible]	[illegible]	[illegible]
Net earned premiums		[illegible]
Less losses on fire risks	[illegible]	
Less losses on marine	[illegible]	
Less losses on river	[illegible]	
Taxes and Licenses	[illegible]	
Re-insurance	[illegible]	
General expenses, profit and loss and interest account	[illegible]	
Interest on outstanding scrips	[illegible]	[illegible]
Profit		[illegible]
The Company have the following assets:		
Real estate	[illegible]	
Bills receivable for premiums	[illegible]	
Do. secured by first mortgage and pledges	[illegible]	
Premiums in course of collection	[illegible]	
Cash on hand	[illegible]	[illegible]
BONDS AND STOCKS.		
City Consolidated and Railroad Bonds	[illegible]	
N. O. Gas Light Co. Stock	[illegible]	
City R. R. Company Stock	[illegible]	
Merchants' Bank Stock	[illegible]	
Valette Dry Dock Co. Stock	[illegible]	
Opera House Stock	[illegible]	
New Orleans and White River Packet Co	[illegible]	
Scrips of Mutual Insur. Co	[illegible]	
Merchants' Exchange Company	[illegible]	
New Orleans Lightering and Wrecking Company	[illegible]	
Cost price		[illegible]
DEDUCT:		
Merchants' Exchange Co. Stock	$1,000 00	
N. O. Lightering and Wrecking Company	500 00	
Depreciation on the above Bonds, Stocks and Scrips	[illegible]	[illegible]
Cash market value of assets		[illegible]
LIABILITIES.		
Scrips for the year 1860	[illegible]	
Scrips for the year 1861	[illegible]	
Scrips for the year 1862	[illegible]	
Scrips for the year 1863	[illegible]	
Scrips for the year 1864	[illegible]	
Scrips for the year 1865	[illegible]	
Scrips for the year 1866	[illegible]	
Scrips for the year 1867	[illegible]	
Scrips for the year 1868	[illegible]	
Scrips for the year 1869	[illegible]	[illegible]
Unclaimed interest on Scrips	[illegible]	
Interest on outstanding Scrips	[illegible]	
Reserved for unexpired premiums	[illegible]	
Reserved for doubtful claims	[illegible]	
Contingent fund over and above liabilities	[illegible]	[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 14th day of January, 1870.
W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 13th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of fifty two per cent. on net earned premiums for the year ending December 31st, 1869, for which certificates will be issued on and after the 2d Monday in March next.

It was also resolved to pay six per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, and [illegible] per cent. in cash, of the issue of 1860, to the holders thereof, on and after the 2d Monday of March next.

DIRECTORS.

Geo. Urquhart,	M. Payne,
[illegible]	W. T. Williams,
C. W. Babcock,	Aug. Reichard,
W. H. Blanchard,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	J. Tuyes.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,
No 61 CAMP STREET, NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869, viz:		
On Fire Risks	[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	[illegible]
Add—Unterminated Risks for 1868	59,364 00	[illegible]
Deduct—Unterminated Risks for 1869	$51,411 69	
Return Premiums	1,682 75	[illegible]
Net earned Premiums for the year		[illegible]
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	[illegible]	
On Marine Risks	13,623 97	
On River Risks	[illegible]	[illegible]
Taxes	[illegible]	
General expenses	[illegible]	
Discounts on Premiums	[illegible]	
Reinsurances	[illegible]	
Interest on scrip	[illegible]	
Profit and Loss	[illegible]	[illegible]
Less Discount and Interest account		[illegible]
Net profit		[illegible]
The Company have the following Assets ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:		
Consolidated and Railroad City Bonds	[illegible]	
State Bonds	[illegible]	
Bonds of the Grand Lodge of Louisiana	3,000	
Bonds of the Odd Fellows' Hall Association	[illegible]	
Bonds of the New Orleans Turners' Association	[illegible]	
Shares Union Bank of Louisiana	[illegible]	
" Mechanics and Traders' Bank	[illegible]	
" Louisiana State Bank	[illegible]	
" Canal and Banking Company	[illegible]	
" New Orleans Gas Light Co	[illegible]	
" Merchants' Bank	[illegible]	
" Citizens' Bank	[illegible]	
" Crescent City Bank	[illegible]	
Loans on Pledges	[illegible]	
Loans on Mortgages	[illegible]	
Bills receivable	[illegible]	
Scrip of other Insurance Companies	[illegible]	
Uncurrent funds	[illegible]	
State and City Coupons not collected	[illegible]	
Premiums in course of collection	[illegible]	
Cash on hand	[illegible]	
		[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.
A. SHELLEY, Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the scrips of the year 1858, on and after the second Monday of February, 1870. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which certificates will be issued on and after the 21st day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ricks,	Henry Renshaw,
R. Blasco,	Hugh Wilson,
J. N. Marks,	W. R. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venables,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic waterproof composition. This, when coated with the Asbestos Roof Coating, forms a strong elastic covering with a smooth surface of stone which is proof against burning cinders or coals. It is adapted to all climates and is the only composition roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats, and Factories where the roof is liable to damage from acids.

It is insured by Insurance Companies at same rate as tin roof.

H. W. Johns' Lake Superior Iron Ore Paint—The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Wood work of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Steam Pipes and Boilers.

SABLE & DALTON, Agents for Louisiana, 180 Poydras street.
Agents for the celebrated French [illegible] Ranges.
" " the [illegible] Bird and Animal Cages.
" " "The Times" Cooking stove.
[illegible] of Japan Ware.